

Direction des Ressources Humaines

Affaire suivie par : Brigitte ANDRE
Tél. 02 51 47 45 52

Objet : Compte-rendu du comité technique du 17 mai 2016

La Roche-sur-Yon, le 5 août 2016

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE
DU 17 MAI 2016

Pour les représentants de l'établissement :

Monsieur **DARNICHE**, titulaire, Monsieur **DAVID**, titulaire, Monsieur **BATIOT**, titulaire, excusé, remplacé par Monsieur **BESSEAU**, suppléant, Monsieur **VIAULT**, titulaire, Monsieur **OLIER**, titulaire, Monsieur **RENOIR**, suppléant, Madame **PONSOT**, suppléante

Mesdames **DURAND** et Madame **BARRE-IDIER**, suppléantes, étaient excusées.

Pour les représentants du personnel :

Syndicat C.F.D.T. :

Monsieur **LEMASSON**, titulaire, Monsieur **BOUDEAU**, titulaire, Madame **BARON**, suppléante

Monsieur **ROY**, suppléant était excusé.

Syndicat C.G.T. :

Madame **COURANT**, titulaire, Madame **GALLAIS**, suppléante

Syndicat F.O. :

Madame **TRÉVIEN-BOUSSARD**, titulaire, Madame **LUCAS**, suppléante

Syndicat S.U.D. :

Madame **AMMOUR**, titulaire, Madame **OLIVIER**, suppléante

Le nom des membres titulaires prenant part au vote apparaît en gras.

Secrétaires de séance :

Secrétaire : Monsieur Jacques BESSEAU
Secrétaire adjoint : Monsieur David LEMASSON, syndicat C.F.D.T.



Madame ANDRÉ et Monsieur GOGÉON de la direction des ressources humaines, assurent l'assistance administrative.

I – PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Présentation par Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., demande si, dans le cadre de la mutualisation, les permanents syndicaux sont considérés comme personnels mutualisés.

Monsieur Gilles RENOIR répond que cela dépend de leur temps de décharge. Les agents déchargés partiellement, restent affectés dans leur direction d'origine. Les agents déchargés à temps complet restent, quant à eux, dans leur collectivité d'origine. Ils ne sont donc pas mutualisés.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D. intervient sur la phrase suivante, page 4 : « les courriels adressés par les organisations syndicales concernent exclusivement leur activité... ». Elle demande qu'une information soit faite auprès des directions afin que les organisations syndicales puissent diffuser des tracts par mail sur les boîtes professionnelles des agents.

Monsieur Michel VIAULT confirme qu'une information sera faite après la validation du protocole en Comité Technique.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues

II – TRANSFERT DE CERTAINS PERSONNELS COMMUNAUX VERS LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN – POINT D'ETAPE

Présentation par Gilles RENOIR, directeur des ressources humaines

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., demande si les permanents syndicaux peuvent conserver leur mandat jusqu'aux prochaines élections.

Monsieur Gilles RENOIR répond négativement.

MISE AU VOTE : dossier adopté à l'unanimité des deux collègues

III – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ANIMATIONS DES QUARTIERS

Présentation par Aurélia GATEAU, directrice développement social, animations des quartiers

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., s'étonne que ce dossier passe au Comité Technique de l'Agglomération. Ce dossier relève davantage du Comité Technique Ville. Par ailleurs, Madame COURANT s'interroge sur les 5 postes de correspondants de quartier. Un poste de correspondant de quartier est ouvert en catégorie B alors que les autres postes identiques sont en catégorie A.

Monsieur Michel VIAULT répond qu'il s'agit d'une direction mutualisée à deux titres. Le premier est le contrat de ville qui est portée par la Communauté d'Agglomération et le second est la mutualisation des services des médiateurs. Monsieur VIAULT précise qu'un médiateur assure la sortie du collège d'Aubigny. Cette mission est rattachée au service médiation sociale de la Ville et de ce fait, le service médiation a été mutualisé.

Madame Aurélia GATEAU répond que, dans le cadre d'une prospection réalisée auprès de diverses grandes villes, tous les correspondants de quartier relèvent de la catégorie B ou C mais aucun de la catégorie A. Après concertation avec les correspondants de quartier, il était opportun de se recentrer vers une plus juste évaluation.

Monsieur Michel VIAULT estime que la collectivité présente un déséquilibre entre les agents de catégorie A et ceux relevant de la catégorie B. Selon lui, la nature de leurs missions correspond davantage à un poste de catégorie B voire C +. Monsieur VIAULT souhaite retrouver une structure de grade qui soit plus en conformité avec une collectivité de taille équivalente.

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., souligne que les profils de poste des médiateurs sociaux ne sont pas joints au dossier.

Madame Aurélia GATEAU répond que tous les profils de postes ont été retravaillés en collaboration avec l'ensemble des agents. Madame GATEAU précise que les fiches de postes qui ont été fournies sont celles qui ont subi des évolutions majeures, ce qui n'est le cas pour les médiateurs et les éducateurs de prévention. Par ailleurs, Madame GATEAU précise que tous les profils de poste sont à la disposition des organisations syndicales à la direction des ressources humaines.

Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., demande si le responsable du service cohésion sociale est soumis au forfait cadre 12 jours ? Cette information devait être vérifiée.

Monsieur Gilles RENOIR précise que tous les agents en catégorie A ainsi que certains agents de catégorie B positionnés sur des postes à responsabilités, comme les chefs de service, bénéficient du forfait cadres 12 jours.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., demande si un agent qui relève de la catégorie A, peut ne pas bénéficier du forfait cadre 12 jours dans la mesure où il occupe des missions d'un niveau inférieur ?

Monsieur Gilles RENOIR précise qu'il conviendrait de revoir le protocole d'aménagement du temps travail. Il peut être renégocié. Actuellement, c'est un droit pour les agents relevant de la catégorie A.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., souhaite avoir des explications quant au nombre de maisons de quartier à charge pour les correspondants de quartiers. Le nombre varie en fonction du correspondant de quartiers.

Madame Aurélia GATEAU précise que la Ville a été découpée en secteurs géographiques regroupant plusieurs quartiers. Les maisons de quartiers situés dans ce secteur rentrent dans leur champ de compétences. C'est la raison pour laquelle, certains en ont une, deux voire trois.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., demande si la charge de travail est équilibrée entre les correspondants de quartiers.

Madame Aurélia GATEAU répond que cette situation a été évoquée avec les correspondants de quartier et cela ne pose aucune difficulté. Madame GATEAU souligne que les quartiers sont plus ou moins importants et certains sont en zone prioritaire.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

F.O. et S.U.D. : 2 POUR

C.F.D.T. et C.G.T. : 3 ABSTENTIONS

- par les représentants de la collectivité : unanimité.

IV – MÉDIATHÈQUES : CHANGEMENT D'HORAIRE ÉTÉ 2016

Présentation par Jean-Michel PIERRE, directeur du réseau des médiathèques

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., précise que cet aménagement d'horaires a valeur de test. En revanche, au mois de septembre, si ce projet prend davantage d'envergure, le syndicat C.G.T. souhaite que les agents soient informés ainsi que les partenaires syndicaux.

Monsieur Jean-Michel PIERRE précise qu'il progresse dans ce dossier dans le cadre de la concertation, afin de trouver les meilleurs horaires, adaptés au public et aux agents.

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., précise qu'il ne s'agit pas seulement des horaires mais également de la mobilité. Cela permettra plus de fluidité entre les médiathèques de quartiers et Benjamin RABIER.

Monsieur Jean-Michel PIERRE répond que cela peut générer quelques perturbations mais le but n'est pas de causer des dégâts.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., demande des précisions complémentaires quant au nouveau calcul des congés pendant la période estivale, cet élément ne figurant pas au dossier.

Monsieur Jean-Michel PIERRE signale qu'un travail préalable a été réalisé avec un groupe d'agents afin d'évoquer toutes les difficultés. Les horaires sont aménagés en concertation avec les agents.

Monsieur Yannick DAVID est étonné de l'existence d'un protocole d'aménagement du temps de travail des médiathèques.

Madame Zora AMMOUR souligne que, dans la note, il n'est pas précisé de date de début et de date de fin de la période estivale.

Monsieur Yannick DAVID souhaite que la nouvelle organisation soit compatible avec le protocole de 2011.

Monsieur Jean-Michel PIERRE précise que ce projet n'est proposé qu'à titre expérimental. Monsieur PIERRE ajoute qu'il s'agit d'un avenant à l'aménagement du temps de travail pendant la période estivale. A la rentrée, les agents continueront à bénéficier des A.T.T. et des discussions seront organisées par la suite sur un projet plus pérenne.

Monsieur Eric BOUDEAU, syndicat C.F.D.T., quitte la séance à 15 h 30 et ne participe pas au vote dans la mesure où il travaille au sein de la Médiathèque Benjamin RABIER.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

C.F.D.T., C.G.T. et F.O. : 4 POUR

S.U.D. : 1 ABSTENTION

- par les représentations de la collectivité : unanimité.

V – RÉORGANISATION DE LA DIRECTION RELATIONS CITOYENS

Présentation par Camille ERNIE, directrice relations citoyens

Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., s'interroge sur l'absence de l'agent affecté à l'accueil de l'Agglomération. Les agents du service déchets assuraient l'intérim. Les agents du service déchets seront-ils détachés sur cette fonction ?

Madame Camille ERNIE répond que le fait d'inclure l'agent d'accueil de l'Agglomération au service accueils ne va pas changer le fonctionnement. Elle confirme le maintien de la situation actuelle.

Monsieur Michel VIAULT répond que l'objectif est de rationaliser et de diminuer le nombre de bâtiments utilisés par la Ville et l'Agglomération.

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., s'interroge sur l'agent de catégorie C, responsable des instances consultatives, qui occupe des fonctions de catégorie B.

Monsieur Gilles RENOIR répond qu'une étude métier a été réalisée par la direction des ressources humaines et il en ressort que ce poste relève de la catégorie C. Monsieur RENOIR ajoute que le poste identifié en catégorie B correspond à une personne en reclassement.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., demande si le responsable des instances consultatives pourra être nommé en cas de réussite au concours de la catégorie B ?

Monsieur Gilles RENOIR répond que le profil de poste devra être modifié mais, en l'état actuel, le poste est calibré en catégorie C.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

C.G.T., S.U.D. et F.O. : 3 POUR

C.F.D.T. : 2 ABSTENTIONS

- par les représentations de la collectivité : unanimité.

VI – REORGANISATION DES DIRECTIONS DU PÔLE ESPACES PUBLICS/EQUIPEMENTS

Présentation par Christine PONSOT, directrice générale adjointe en charge du pôle équipements et espaces publics

Madame Christine PONSOT présente l'organigramme de son pôle qui se décline en 4 directions. Madame PONSOT présente les différentes missions de chaque direction. Elle précise également que deux entités lui sont rattachées : le service réglementation et suivi ainsi que le chargé d'études transversales et qualité.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., précise que le service réglementation et suivi, a souhaité être rattaché aux services techniques.

Madame Christine PONSOT le confirme.

1. Direction des moyens logistiques mutualisés

Présentation par Frédéric PORCHER, directeur des moyens logistiques mutualisés

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., demande si les 2 postes d'agent de maîtrise, concernent des agents qui font déjà partie intégrante des équipes ?

Monsieur Frédéric PORCHER répond négativement. L'appel à candidature sera lancé en interne, cependant, le profil de poste est adapté aux agents qui travaillent dans ce service.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., souhaite savoir si l'effectif de ce service va augmenter ?

Monsieur Frédéric PORCHER précise que ce sont des postes vacants.

Madame Christine PONSOT ajoute que ce sont des postes qui ont été transformés à 60 % en mission entretien (travail de terrain) et 40 % encadrement.

Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., souhaite connaître l'affectation de ces agents dans l'organigramme.

Monsieur Frédéric PORCHER répond que ces agents sont affectés au secteur entretien et hygiène des locaux enfance. Monsieur PORCHER précise qu'ils sont comptabilisés avec les agents 100 % entretien.

Madame Laurence BARON, syndicat C.F.D.T., souligne que les profils de poste sont manquants au dossier.

Monsieur Frédéric PORCHER informe que les profils de poste sont à la disposition des membres du Comité Technique à la direction des ressources humaines.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., souhaite connaître la date de recrutement de ces 2 agents.

Madame Christine PONSOT répond que l'appel à candidature va être lancé.

Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., souhaite savoir si les postes de responsable de secteur sont des postes relevant de la catégorie B.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., répond négativement.

Madame Gaëlle TREVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., demande s'il s'agit des agents de maîtrise (de catégorie C) occupant un poste de catégorie B ?

Monsieur Frédéric PORCHER répond par l'affirmative.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

S.U.D. et F.O. : 2 POUR

C.G.T. : 1 CONTRE

C.F.D.T. : 2 ABSTENTIONS

- par les représentations de la collectivité : unanimité.

2. Direction bâtiments

Présentation par Cyrille RAFFIN, directeur bâtiments

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., s'interroge quant aux appels à candidature interne pour les postes de responsable d'équipe. Madame COURANT évoque l'inquiétude des agents.

Madame Christine PONSOT précise que tous ces postes d'encadrant intermédiaire, sont ouverts en interne. Si les agents techniques en place, ont les compétences managériales et techniques, ils n'ont pas d'inquiétude à avoir.

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., est étonnée de l'ouverture en interne d'un seul poste de responsable d'atelier.

Madame Christine PONSOT répond que les deux postes de responsable d'atelier sont ouverts en candidature interne.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., est favorable aux appels à candidature interne. Depuis plusieurs années, des agents ont été positionnés sur des postes, sans passer par une commission de recrutement. Madame AMMOUR partage les propos du syndicat C.G.T. quant à l'inquiétude des agents qui sont affectés sur ces postes depuis 2 ans et qui doivent candidater. Madame AMMOUR se félicite que la collectivité s'engage à ouvrir systématiquement les postes.

Monsieur Michel VIAULT précise qu'il y a très peu de mouvement sur les postes d'encadrement. Les agents sont titulaires de leur grade mais pas de leur fonction.

Madame Christine PONSOT intervient en précisant que les agents qui sont inquiets sur leur positionnement, peuvent se renseigner auprès de Monsieur Cyrille RAFFIN.

Monsieur Cyrille RAFFIN le confirme et précise que deux réunions ont été réalisées avec l'ensemble des agents, fin mars et début mai. Monsieur RAFFIN précise qu'il a reçu des agents individuellement à leur demande. Certains d'entre eux ont exprimé leur satisfaction pour cette transparence dans les recrutements.

Monsieur Jacques BESSEAU s'interroge sur la transparence des postes qui existe depuis 2 ans. Il demande si, auparavant, les agents étaient directement nommés sur les postes sans passer par les appels à candidature interne ?

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., le confirme.

Monsieur Gilles RENOIR rappelle aux membres du Comité Technique qu'ils peuvent convier des experts, techniciens sur des dossiers.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

F.O. : 1 POUR

C.F.D.T., C.G.T. et S.U.D. : 4 ABSTENTIONS

- par les représentations de la collectivité : unanimité.

3. Direction environnement, développement durable et paysages

Présentation par Hervé CIFARELLI, directeur environnement, développement durable et paysages

Madame Isabelle LUCAS, syndicat F.O., quitte la séance à 16 h 15, dans la mesure où elle travaille au sein de cette direction.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., souhaite savoir si les agents affectés au service nature en Ville, vont sortir du périmètre Ville pour intervenir au sein des autres communes ?

Monsieur Hervé CIFARELLI répond que le service a déjà été sollicité par la commune de La Chaize-le-Vicomte sur le décompostage des terrains de sports. La réponse a été favorable au regard du plan de charge de la Ville et de la capacité à accompagner cette commune de l'Agglomération. Monsieur CIFARELLI précise que la collectivité sera amenée à partager l'expertise avec les communes de l'Agglomération.

Monsieur Michel VIAULT précise que les communes sont libres de solliciter l'Agglomération. En revanche, si les interventions devenaient régulières et entraînaient des charges nouvelles, le partage des charges serait appliqué. Monsieur VIAULT ajoute que l'objectif est d'améliorer la qualité globale sur tout le territoire.

Monsieur Hervé CIFARELLI ajoute que la collectivité a beaucoup à apprendre des communes également, surtout quant à certaines pratiques de gestion différenciée des espaces.

Madame Isabelle COURANT, syndicat C.G.T., souhaite savoir si les encadrants du service chantier collectif sont compris dans l'effectif ?

Monsieur Hervé CIFARELLI le confirme et précise que ce service est rattaché au service nature en Ville.

Monsieur Gilbert OLIER précise que le service aménagement et paysage est dorénavant intitulé service aménagement, contrairement à ce qui a été indiqué lors du dernier Comité Technique.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

C.G.T. et F.O. : 2 POUR

C.F.D.T. et S.U.D. : 3 ABSTENTIONS

- par les représentations de la collectivité : **unanimité.**

4. Direction espaces publics

Présentation par Christine PONSOT, directrice générale adjointe en charge du pôle équipements et espaces publics

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., signale que l'organigramme manque au dossier.

Madame Christine PONSOT répond que l'organigramme détaillé est en cours de vérification en relation avec la direction des ressources humaines et sera diffusé par la suite.

Monsieur VIAULT informe qu'un document unique sera établi. Un organigramme général et détaillé avec toutes les directions et tous les services, en intégrant les effectifs, sera diffusé prochainement.

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., est satisfaite de la réponse de Monsieur VIAULT. Elle évoque la difficulté de s'y retrouver avec la nouvelle appellation responsable d'activité mise en place dans la direction environnement, développement durable et paysage.

Madame Christine PONSOT précise que l'on parle ici de macro-services. Ceux-ci sont plus importants qu'auparavant. En conséquence, cela implique la création de fonctions de responsable d'activités. Ces responsables gèrent une activité et la rapporte au chef de service.

Madame Zora AMMOUR, syndicat S.U.D., souhaite savoir où en est la réflexion concernant les 2 postes gelés ?

Madame Christine PONSOT répond qu'un poste fait l'objet d'un appel à candidature interne et externe. Le second poste est basculé vers le service animation urbaine.

MISE AU VOTE : dossier adopté

- par les représentations du personnel :

F.O. : 1 POUR

C.F.D.T., C.G.T et S.U.D : 4 ABSTENTIONS

- par les représentations de la collectivité : **unanimité.**

VII – QUESTION DIVERSE

Madame Gaëlle TRÉVIEN-BOUSSARD, syndicat F.O., informe que son syndicat a toujours voté en faveur des dossiers dans le cadre des réorganisations des directions. En revanche, le syndicat restera attentif quant à l'évolution de ces réorganisations en interne dans les services. Madame TRÉVIEN-BOUSSARD souhaite qu'un bilan sur le fonctionnement soit réalisé ainsi qu'une présentation en Comité Technique.

Monsieur Michel VIAULT confirme que ce bilan sera présenté dans le cadre du Comité Technique et dans celui du rapport annuel sur la mutualisation.



Le Président du Comité Technique
Monsieur Philippe DARNICHE

Le secrétaire
Monsieur Jacques BESSEAU
Pour les représentants de l'Etablissement



Le secrétaire adjoint
Monsieur David LEMASSON
Pour les représentants du personnel
Syndicat C.F.D.T.



La Roche-sur-Yon, le 22 août 2016

Direction des Ressources Humaines
N/Réf. : CT du 17 mai 2016

Affaire suivie par Brigitte ANDRÉ
Objet : Suites réservées aux dossiers du CT du 17 mai 2016

Suites réservées aux dossiers présentés au Comité Technique du 17 mai 2016

Libellé du dossier	Référent	Suite réservée
Protocole d'accord portant sur l'exercice du droit syndical	Gilles RENOIR	Mise en application immédiate
Transfert de certains personnels communaux vers la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la création d'un service commun – point d'étape	Gilles RENOIR	Mise en œuvre à compter du 1 ^{er} juillet 2016
Réorganisation de la direction développement social, animations des quartiers	Aurélia GATEAU	Mise en application immédiate
Médiathèques : changement d'horaires été 2016	Jean-Michel PIERRE	Mise en œuvre à compter du 4 juillet 2016
Réorganisation de la direction relations citoyens	Camille ERNIE	Mise en application immédiate
Réorganisation des directions du pôle espaces publics / équipements	Christine PONSOT	Mise en application immédiate
Direction moyens logistiques mutualisés	Frédéric PORCHER	Mise en application immédiate
Direction bâtiments	Cyrille RAFFIN	Mise en application immédiate
Direction environnement, développement durable, paysages	Hervé CIFARELLI	Mise en application immédiate
Direction espaces publics	Christine PONSOT	Mise en application immédiate

Philippe DARNICHE,
Président du Comité Technique

